

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal, tenue le lundi 22 juillet 2019, à 19 h 30 à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Jules Bouchard, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Derek O'Hearn, district n° 1
M^{me} Rollande Côté, district n° 2
M. Charles Lapointe, district n° 3
M^{me} Johanne Lavoie, district n° 4
M. Jean-François Néron, district n° 6

Assiste également à cette séance :
M. Pierre-Yves Tremblay, directeur général

Est absent :
M. Maxime Larouche, district n° 5

Nombre de citoyens présents : 0

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été notifié à tous les membres du conseil municipal.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires (FDT)
5. Signature du protocole d'entente avec la municipalité de Labrecque / Agent de développement
6. Demande d'aide financière au programme FIMEAU - Aqueduc rue Bouchard / route 172
7. Période de questions
8. Levée de la séance

3.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Charles Lapointe

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'ordre du jour est approuvé tel que rédigé.

Acceptée

4. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire souhaite mettre en place une corporation de développement afin de développer des projets structurants, promouvoir la municipalité et voir à son développement commercial et industriel;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire désire procéder à l'embauche d'un agent de développement en vue de soutenir l'administration municipale dans le développement de projets municipaux, commerciaux et industriels et d'apporter un soutien à la corporation de développement;

ATTENDU QUE les municipalités de Labrecque et de Saint-Nazaire désirent conclure une entente pour le partage de l'agent de développement;

ATTENDU QUE pour financer les coûts de la ressource, la municipalité désire déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires (FDT);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Lavoie
Appuyé par Rollande Côté

19-149

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire dépose une demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires pour l'embauche d'un agent de développement partagé avec la municipalité de Labrecque pour une durée initiale de deux ans.

Acceptée

5. SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE / AGENT DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Nazaire et Labrecque désirent conclure une entente pour le partage d'un agent de développement;

ATTENDU QUE des demandes d'aides financières seront déposées au Fonds de développement des territoires par les deux municipalités afin de financer le coût de la ressource pour une durée de deux ans;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire agira comme fiduciaire de la ressource;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Derek O'Hearn

19-150

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil mandatent le maire, Jules Bouchard et le directeur général, Pierre-Yves Tremblay à signer le protocole d'entente à intervenir entre les municipalités de Saint-Nazaire et Labrecque et tout document s'y rattachant.

6. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME FIMEAU - AQUEDUC RUE BOUCHARD / ROUTE 172

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière

au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Lavoie
Appuyé par Rollande Côté

19-151

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

Que la municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

Que la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

Que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par

19-152

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que la séance soit levée à 19 h 21.

Adoptée

Saint-Nazaire, le 22 juillet 2019

Pierre-Yves Tremblay
Directeur général et secrétaire-trésorier

Jules Bouchard
Maire